



SECTION
DE LA
HAUTE-MARNE



Bulletin d'information de la section locale F.O.-DGFIP

TELETRAVAIL PALLIATIF ? EXTERNALISATION ?

Le 26 octobre 2017 s'est déroulé avec les Organisations Syndicales un groupe de travail (GT) à Bercy sur le thème du TELETRAVAIL.

Pour rappel, le télétravail est le travail effectué par un agent à son domicile : à ne pas confondre avec le travail à distance qu'un agent effectue d'une structure DGFIP vers une autre.

Il faut préciser que les télé-travailleurs ont les mêmes droits que les agents en structure DGFIP (cf décret fonction publique n°2016-151 du 11/02/2016 et arrêté ministériel du 12/07/2016).

Le temps de travail de la journée télétravaillée équivaut à la durée prévue selon le module horaire choisi : par exemple, un agent à 38h30 doit effectuer une journée de 7h42.

Bilan de l'expérimentation

L'expérimentation s'est déroulée de novembre 2016 à mars 2017 dans 11 directions ou services sur une sélection de 150 agents. En majorité, ils ont choisi 1 journée par semaine (plafonné à 3 au maximum).

Dans l'ensemble, les agents sont satisfaits ce que note **F.O.-DGFIP** même si le panel se révèle faible. Cette expérimentation a permis de solutionner certains problèmes informatiques. 150 nouveaux agents vont pouvoir tester ce dispositif.

Conditions de travail

La Direction Générale (DG) se félicite que l'agent soit plus efficace avec ce dispositif.

F.O.-DGFIP en déduit que l'administration ne donne pas les meilleures conditions de travail dans ses propres locaux.

F.O.-DGFIP rappelle que, si la DG opte pour ce dispositif, c'est un moyen de faire des économies sur le dos des agents (pas de prise en charge de frais d'assurance, d'abonnement internet...) et de réduire et rentabiliser les m² des locaux DGFIP (plusieurs agents sur un même poste de travail). Cela ressemble à un palliatif aux manques de moyens.

Attention au sentiment de liberté qui peut aboutir à une perméabilité entre vie personnelle et professionnelle.

Déploiement en 2018

La DG prépare une fiche de présentation en vue de la généralisation du télétravail en mai 2018.

Le déploiement du télétravail ne doit pas cacher l'idée pour la DG de tester le travail hors des locaux DGFIP et d'externaliser nos missions à terme.

F.O.-DGFIP Haute-Marne a demandé à la direction locale que le télétravail soit évoqué lors du prochain CTL prévu le 15 mai prochain



ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 29 NOVEMBRE
AU 6 DÉCEMBRE 2018

BULLETIN D'ADHESION

NOM : PRÉNOM :

N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le

(signature) → **66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu**